

MAIRIE DE

SAINT THIBAULT DES VIGNES

77400 - Tél : 01.60.31.51.42

Fax : 01 64 02 80 58

ARRETE n° 2026-100

**ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET
DU STATIONNEMENT AVENUE DE SAINT-GERMAIN-DES-NOYERS – TRAVAUX
DE RÉFECTION DE VOIRIE
A PARTIR DU 20 AVRIL 2026 JUSQU'AU 24 AVRIL 2026**

Le Maire de la Commune de SAINT THIBAULT DES VIGNES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de la route,

Vu la demande présentée le 15 avril 2026, par l'entreprise Jean Lefevre,

Vu la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et du personnel intervenant dans le cadre des travaux de réfection de voirie situés avenue de Saint-Germain-des-Noyers

Considérant que ces travaux nécessitent une interdiction temporaire de circulation et de stationnement ainsi que la mise en place de déviations ;

ARRÊTE

Article 1 – Objet

Dans le cadre des travaux de réfection de la voirie, la circulation et le stationnement sont temporairement réglementés avenue de Saint-Germain-des-Noyers, sur la commune de Saint-Thibault-des-Vignes **du 20 avril 2026 au 24 avril 2026 inclus.**

Article 2 – Interdiction de circulation

La circulation de tous les véhicules est interdite au niveau de l'avenue de Saint-Germain-des-Noyers, sur la zone de chantier sur la zone de chantier située avenue de Saint-Germain-des-Noyers, **de 21 h 00 à 6 h 00**, pendant toute la durée des travaux. Une déviation sera mise en place par l'entreprise, conformément au plan annexé au présent arrêté. (Annexe1)

Article 3 – Déviation des transports en commun

Les lignes de transports en commun empruntant habituellement l'avenue de Saint-Germain-des-Noyers seront déviées (de 21h00 à 6h00) selon l'itinéraire défini par l'exploitant et validé par la commune. Le plan de déviation des bus est joint en annexe. (Annexe 2 et 3)

Article 4 – Interdiction de stationnement

Le stationnement est **strictement interdit** sur l'ensemble de la zone de chantier pendant les mêmes horaires, afin de permettre le bon déroulement des travaux.

Tout véhicule en infraction pourra être mis en fourrière **conformément aux articles L.325-1 et suivants du Code de la route**, aux frais de son propriétaire.

Article 5 – Signalisation

La signalisation réglementaire sera mise en place, entretenue et retirée par l'entreprise chargée des travaux, **conformément aux prescriptions en vigueur et sous le contrôle du Département lorsque nécessaire**

Article 6 – Accès riverains et services d'urgence

L'accès des riverains sera maintenu dans la mesure du possible. Les véhicules des services d'urgence conservent un accès prioritaire et permanent..

Article 7 – Exécution

Madame la Directrice Générale des Services, Messieurs les responsables des Services Techniques, madame la responsable du service Prévention Sécurité et l'entreprise intervenante sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 – Ampliation

Le présent arrêté sera transmis à :

- l'entreprise Jean Lefevre, mandataire des travaux ;
- le Département de Seine-et-Marne ;
- Monsieur le commissaire de police de Lagny-sur-Marne ;
- Monsieur le commandant de la caserne des Sapeurs-pompiers ;
- Monsieur le responsable de Transdev ;
- le Service Déplacements de la CAMG ;
- le SIETREM ;
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire ainsi qu'à tous les agents régulièrement mandatés pour en assurer l'exécution.

Le Maire,

Claude VERONA



MAIRIE DE

SAINT THIBAUT DES VIGNES

77400 - Tél : 01.60.31.51.42
Fax : 01 64 02 80 58

ARRETE n° 2026-100

ANNEXE 1 (déviation automobile)

**ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET
DU STATIONNEMENT AVENUE DE SAINT-GERMAIN-DES-NOYERS – TRAVAUX
DE RÉFECTION DE VOIRIE
A PARTIR DU 20 AVRIL 2026 JUSQU'AU 24 AVRIL 2026**



**Réfection de la chaussée avenue de
Saint-Germain des Noyers (RD 418)
à Saint-Thibault-des-Vignes**

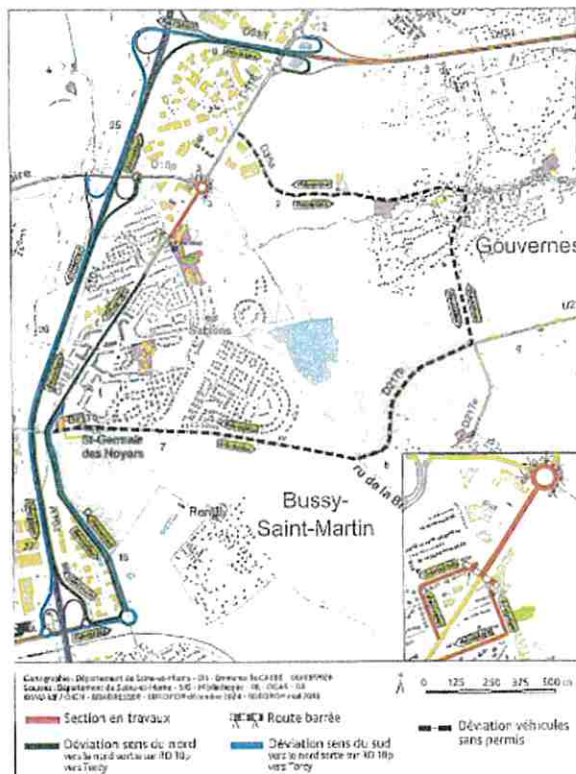
Route fermée de nuit (21h à 6h),
du lundi 20 au vendredi 24 avril 2026 avec
mise en place d'une déviation Plan ci joint

Flashez et anticipez
vos déplacements grâce à
Infos Routes 77!



seine-et-marne.fr

PLAN DE DÉVIATION RD 418 / commune de Saint-Thibault-des-Vignes



Département de Seine-et-Marne

MAIRIE DE

SAINT THIBAUT DES VIGNES

77400 - Tél : 01.60.31.51.42

Fax : 01 64 02 80 58

ARRETE n° 2026-100

ANNEXE 2 (déviation bus)

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AVENUE DE SAINT-GERMAIN-DES-NOYERS – TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE A PARTIR DU 20 AVRIL 2026 JUSQU'AU 24 AVRIL 2026

BUS 2225

TRAVAUX

En raison de travaux de réfection de voirie, l'avenue de Saint-Germain-des-Noyers sera fermée à la circulation de la rue Potin à la rue des Sables.
Les itinéraires de la ligne de bus 2225 seront modifiés pendant la durée des travaux.

Le bus « ST-GERMAIN DES NOYERS », « PLACE CLAUDE MONNET », « COLLÈGE LEBLANC » et « PARC DE L'ESPLANADE » ne seront pas desservis.

Les nuits du 20, 21, 22 et 23 avril 2026 de 21h00 à 6h00.

Courtes déviations au départ de la gare de Saint-Thibault des Vignes : 21h00, 22h00, 23h00, 01h00, 02h00 et 03h00.

Il vous invite à vous reporter aux arrêtés « Grande Odile » et « Grande rue de Guermantes 2026 » dans l'annuaire des Signes Verticaux ainsi qu'à nos bureaux des arrêtés de Guermantes des Noyers, si des questions peuvent gêner vos déplacements, nous vous invitons à contacter votre trajet.

Une fois à bord merci de bien vouloir nous signaler de la gare à la gare.

BUS 2225

TRAVAUX

En raison de travaux de réfection de voirie, l'avenue de Saint-Germain-des-Noyers sera fermée à la circulation de la rue Potin à la rue des Sables.
Les itinéraires de la ligne de bus 2225 seront modifiés pendant la durée des travaux.

Le bus « ST-GERMAIN DES NOYERS », « PLACE CLAUDE MONNET », « COLLÈGE LEBLANC » et « PARC DE L'ESPLANADE » ne seront pas desservis.

Les nuits du 20, 21, 22 et 23 avril 2026 de 21h00 à 6h00.

Courtes déviations au départ de la gare de Saint-Thibault des Vignes : 21h00, 22h00, 23h00, 01h00, 02h00 et 03h00.

Il vous invite à vous reporter aux arrêtés « Grande Odile » et « Grande rue de Guermantes 2026 » dans l'annuaire des Signes Verticaux ainsi qu'à nos bureaux des arrêtés de Guermantes des Noyers, si des questions peuvent gêner vos déplacements, nous vous invitons à contacter votre trajet.

Une fois à bord merci de bien vouloir nous signaler de la gare à la gare.

Déviations des lignes de bus 2225 du 20, 21, 22 et 23 avril 2026 de 21h00 à 6h00

MAIRIE DE

SAINT THIBAUT DES VIGNES

77400 - Tél : 01.60.31.51.42

Fax : 01 64 02 80 58

ARRETE n° 2026-100

ANNEXE 3 (déviation bus)

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AVENUE DE SAINT-GERMAIN-DES-NOYERS – TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE A PARTIR DU 20 AVRIL 2026 JUSQU’AU 24 AVRIL 2026

BUS 2229 TRAVAUX

Le Maire de Saint-Thibault des Vignes, Monsieur Stéphane BÉGIN, a l'honneur de vous informer que, du 20 au 24 avril 2026, des travaux de réfection de voirie sont effectués sur l'avenue de Saint-Germain-des-Noyers, entre les rues de la République et de la Liberté.

Les lignes de bus 2229 seront déviées pendant ces travaux.

Les nuits du 20, 21, 22 et 23 avril 2026 de 21h00 à 6h00,

Circulation déviée au départ de la gare de Saint-Thibault des Vignes, vers les arrêts de la République et de la Liberté.

Les nuits du 20, 21, 22 et 23 avril 2026 de 21h00 à 6h00,

Circulation déviée au départ de la gare de Saint-Thibault des Vignes, vers les arrêts de la République et de la Liberté.

Le Maire de Saint-Thibault des Vignes, Monsieur Stéphane BÉGIN, a l'honneur de vous informer que, du 20 au 24 avril 2026, des travaux de réfection de voirie sont effectués sur l'avenue de Saint-Germain-des-Noyers, entre les rues de la République et de la Liberté.

Les lignes de bus 2229 seront déviées pendant ces travaux.

Les nuits du 20, 21, 22 et 23 avril 2026 de 21h00 à 6h00,

Circulation déviée au départ de la gare de Saint-Thibault des Vignes, vers les arrêts de la République et de la Liberté.

Les nuits du 20, 21, 22 et 23 avril 2026 de 21h00 à 6h00,

Circulation déviée au départ de la gare de Saint-Thibault des Vignes, vers les arrêts de la République et de la Liberté.